

## TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ONG POUR LA MISE EN PLACE DE COIN SANTE DE LA REPRODUCTION DANS LES CENTRES DE JEUNESSE

### I. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'amélioration de l'offre de services de santé sexuelle et reproductive adressés aux adolescents et jeunes Malagasy, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, à travers le Programme Santé des jeunes financé par le Fonds des Nations Unies pour la Population ou UNFPA Madagascar, envisage de mettre en place des coins santé au niveau des centres de jeunesse. Le coin santé est un local intégré dans la maison des jeunes ou dans l'espace jeune qui permet aux prestataires de santé d'accueillir les jeunes et de leur offrir un ensemble de prestations de santé répondant à leurs besoins. Avec l'appui de l'UNFPA, les zones d'intervention du Programme sont les régions ATSIMO ANDREFANA (Toliara I), VATOVAVY FITOVINANY, ANDROY, ANOSY et DIANA.

Depuis son implémentation en 1997, le Programme santé des jeunes s'est toujours donné comme mission d'informer, d'éduquer et de sensibiliser les adolescents et les jeunes de manière préventive sur la santé en général mais plus particulièrement sur la santé sexuelle et reproductive. Les objectifs finaux de ces actions de création de la demande consistent à référer les jeunes vers les services de prise en charge répondant à leurs besoins, notamment les formations sanitaires en vue des prestations médicales. Dans l'objectif de répondre au mieux aux besoins spécifiques des adolescents et des jeunes d'autre part, et partant du succès de la maison de jeunes d'Ambovombe qui est la seule à disposer d'un coin santé dans tout le pays d'autre part, la mise en place de coin santé intégré dans les centres de jeunes s'est révélée pertinente.

Ces Termes de Référence définissent ainsi les missions de l'Organisation non gouvernementale devant appuyer le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour la mise en place et le fonctionnement d'un coin Santé de la Reproduction. L'ONG sera appréciée en fonction de son expertise technique et sa bonne gouvernance dans le secteur de la santé des jeunes, de la création de la demande ainsi que les offres de services innovants à l'endroit des bénéficiaires.

### II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis les deux dernières décennies et malgré les efforts déployés à travers de maintes interventions, des problèmes sanitaires persistent encore à Madagascar dont les adolescents et les jeunes n'en sont pas épargnés. Les pressions socio-culturelles et économiques auxquelles se heurtent la santé des adolescents et des jeunes constituent un bloc de défi de taille. Les indicateurs concernant les adolescents se trouvent au rouge pour ne citer que 28 % sont actuellement en union, 12 % entrent en première union avant l'âge de 15 ans et leur taux de fécondité avoisine les 37 %.

Selon l'Enquête à indicateurs multiples ou MICS menée en 2018, le taux de fécondité des jeunes filles de 15 à 19 ans s'élève à 151 ‰. Sur les dix femmes qui meurent par jour à Madagascar des suites de complications à la grossesse ou à l'accouchement, un tiers des cas est enregistré chez les 15 à 19 ans. En matière de santé sexuelle, selon l'Enquête nationale de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ENSOMD) réalisée en 2012 – 2013, 20% des filles âgées de 15 à 19 ans ont eu leur première relation sexuelle avant l'âge de 15 ans, et plus de 40% des filles deviennent mères avant l'âge de 18 ans.

Cette frange de la population que sont les adolescents et jeunes sont alors exposés à tous les dangers :

- Les rapports sexuels non protégés ;
- Les grossesses précoces et/ou non désirées conduisant le plus souvent à des infanticides ou à des avortements clandestins effectués dans des conditions déplorables ;
- Les complications ou les séquelles permanentes liées aux grossesses précoces comme la fistule obstétricale ;
- Les infections sexuellement transmissibles y compris l'infection par l'Human Papilloma Virus et le VIH/SIDA ;
- Le décrochage scolaire ;

- Les pratiques traditionnelles néfastes comme le mariage précoce ;
- L'utilisation de substances nocives (tabac, alcool, drogues).

Pourtant, c'est également la période où tout le processus de changement d'ordres physique, biologique, psychologique, social s'opère et où les adolescents et les jeunes se trouvent par conséquent confrontés à une quête d'identité, d'indépendance, de rébellion et de créativité. En l'absence d'un encadrement adéquat lequel vise à mieux développer le plein potentiel de chaque jeune, les causes de la vulnérabilité risquent de prendre le dessus. L'importance du Programme Santé des jeunes ainsi que les projets qui y sont développés est ainsi important afin de pouvoir contribuer à la jouissance des droits fondamentaux des jeunes et de ne laisser personne pour compte.

Pour ce faire, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec ses partenaires technique et financier dont l'UNFPA, conjuguent leurs efforts pour contribuer à l'amélioration de la santé des jeunes de 14 à 30 ans tel que défini dans la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) afin qu'ils puissent bénéficier des connaissances, des mesures de prévention et de protection nécessaires à l'accomplissement de leur plein potentiel.

### III. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

#### **Objectif principal :**

Contribuer à la mise en place opérationnelle d'un coin santé de la reproduction au sein des centres de jeunesse.

#### **Objectifs spécifiques :**

- Disposer d'un local aménagé dans le centre de jeunesse pour le coin santé ;
- Mettre à disposition des coins santé les équipements, le personnel qualifié et le matériel nécessaires à l'offre de services de santé adaptés aux adolescents et aux jeunes ;
- Créer un environnement social et réglementaire favorable à la promotion de la santé des adolescent(e)s/jeunes en général et de la santé sexuelle et reproductive : dissémination de la loi SR/ PF, activités de sensibilisation adoptant différentes approches et stratégies surtout celles innovantes ;
- Mettre en place un mécanisme de coordination avec les services de santé de la localité pour le rapportage, l'approvisionnement en intrants et toute autre activité devant être coordonnée ;
- Mettre en place et en œuvre une stratégie de pérennisation des acquis et effectuer le transfert de compétences auprès des acteurs locaux durant la mise en œuvre du projet.

#### **Résultats attendus :**

- Un coin santé est opérationnel au niveau des centres de jeunes ciblés avec un prestataire qualifié ;
- Des jeunes sont informés, sensibilisés et pris en charge dans les centres de jeunesse ;
- La fréquentation des centres de jeunes est accrue ;
- Les centres de jeunes bénéficiant du projet coin santé sont renforcés en capacités par la contribution de l'ONG ;
- Une proposition de plan de pérennisation est disponible à la fin du projet.

### IV. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES DU PRESTATAIRE

Visant à atteindre ensemble les objectifs fixés dans les présents termes de référence, l'ONG soumissionnaire souhaité sera appelé à répondre le maximum possible aux critères suivants :

- L'organisation a une définition claire de ses missions, de son but et objectifs qui reflètent la structure et le contexte de l'organisation ainsi que l'alignement aux domaines prioritaires des besoins des jeunes avec un accent sur la santé ;
- L'organisation n'a jamais eu d'accusation de fraude, de réclamation, de problèmes de prestation de service ou de problèmes d'abus sexuels ;

- La mission de l'Organisation et/ ou son plan stratégique est axé au moins à un domaine du programme Santé des jeunes ;
- L'organisation dispose d'une expérience avérée dans le pays et jouit d'une notoriété dans les zones d'intervention ;
- L'organisation a des capacités démontrées dans la mise en œuvre d'activités similaires et fait preuve de crédibilité envers les parties prenantes et partenaires ;
- L'organisation a une présence au niveau communautaire et a la capacité d'atteindre les audiences cibles, particulièrement la population vulnérable et dans les zones difficiles d'accès ;
- L'organisation a suffisamment de staff et de ressources pour entreprendre les activités proposées ;
- L'organisation n'a pas de conflit d'intérêt avec UNFPA et le MJS ni avec ses personnels lesquels ne peuvent pas être mitigés ;
- L'organisation a un système et des outils en place pour collecter, analyser et utiliser systématiquement les données de suivi pour le rapportage et la prise de décision ;
- L'organisation a établi une politique ou une pratique pour réduire l'impact environnemental de ces activités. Si la politique n'existe pas, l'organisation n'avait jamais d'activités ayant d'impact négatif à l'environnement ;
- L'organisation a établi des partenariats avec le gouvernement et avec d'autres entités sectorielles, locales, internationales, privées ;
- L'organisation a la capacité de plaider au niveau local et national de l'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable.

Spécifiquement, l'ONG devra compter **au moins 2 experts** répondant aux qualifications suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau supérieur (maîtrise ou équivalent) en médecine et sciences sociales ;
- Agents de santé ayant une expérience probante dans le domaine de la santé générale et en particulier en offres de services et de prise en charge adaptées aux jeunes ;
- Une bonne capacité de rédaction et de synthèse. Une bonne capacité de communiquer couramment, à l'écrit et à l'oral, en français et en malagasy ;
- Avoir d'excellentes capacités de contact, d'écoute, de dialogue, d'analyse, de synthèse et de communication avec les jeunes et les adolescents ;
- Avoir une bonne connaissance des régions d'intervention ainsi que de la population locale ;
- Faire preuve d'innovation ;
- Parler au moins un dialecte local.

#### **V. LE DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTERET ET EVALUATION DE L'OFFRE**

- a. Description de l'organisation et expériences de l'ONG
- b. Offre technique et financière : Proposition de programme/Méthodologie et stratégie de mise en œuvre/Chronogramme de travail en mettant en exergue les innovations à apporter
- c. Copie du statut légal de l'ONG dans la république de Madagascar

- d. Dernier rapport annuel, dernier rapport d'audit
- e. Le curriculum Vitae (CV) des membres de l'ONG

La sélection s'effectuera sur la base des critères suivants : (i) Compréhension de la demande. – (ii) Pertinence de la proposition. (iii) Qualifications, expériences et compétences du prestataire et de ses collaborateurs, (iv) Budget détaillé des activités adoptant le principe de l'efficience par rapport aux prix pratiqués pour des prestations similaires à Madagascar. Un comité technique composé du MJS et de l'UNFPA sera mis en place pour évaluer les propositions reçues.

#### VI. CONDUITE DE LA PRESTATION

L'ONG retenue travaillera en étroite collaboration avec le Directeur de la Santé de la Reproduction et de la Protection de la Jeunesse et la Coordinatrice nationale du Programme Santé des jeunes au Ministère de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'avec les directions régionales des sites concernés auxquels il adressera les rapports d'activités.

#### VII. FINANCEMENT DE LA PRESTATION

Le Plan d'action ainsi adopté conjointement après la notification de l'ONG récipiendaire sera entièrement financé par le Fonds des Nations Unies pour la Population/ UNFPA par le biais du Programme Santé des jeunes.

#### VIII. DUREE DE LA PRESTATION ET MODALITES DE PAIEMENT

La durée de l'activité est prévue démarrer en Juin 2020, et s'étalera jusqu'à fin Novembre 2020 soit pour une durée de 6 mois. L'ONG sera soumise à évaluation satisfaisante des performances au bout des 6 mois. Les modalités de paiement seront définies dans le contrat. Une possibilité de reconduction est envisagée à la suite d'une évaluation concluante à l'issue de la première année.

#### IX. CALENDRIER INDICATIF

Date de lancement de l'appel à proposition	16 mai 2020
Date limite de soumission des dossiers	27 mai 2020 avant midi
Notification de l'ONG récipiendaire	1 <sup>er</sup> juin 2020

*Les propositions soumises après la date de clôture ne seront pas considérées.*

En cas de besoin d'informations complémentaires, veuillez-nous envoyer un mail à [dsrpj19mjs@gmail.com](mailto:dsrpj19mjs@gmail.com) au plus tard le 22 mai 2020 à midi.